

23.02.2009 – 09:35 Uhr

Discours suisse - L'intégration des enfants handicapés dans les écoles progresse: Valais, Tessin et Bâle pionniers - concordat prévu pour 2011

Berne (ats/ots) -

Les enfants souffrant d'un handicap ou de difficultés scolaires sont de plus en plus intégrés dans les classes normales en Suisse. Le Valais, le Tessin et Bâle-Ville sont pionniers. Un concordat intercantonal doit entrer en vigueur en 2011.

Le but de cet accord, que les parlements cantonaux doivent encore ratifier, est que tous les cantons respectent les mêmes principes en matière d'éducation spécialisée. Suite à la réorganisation de la péréquation financière fédérale, l'AI s'est retirée début 2008 du financement de l'éducation spécialisée. Ses coûts - environ 800 millions de francs par an - sont désormais assumés par les cantons.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a saisi cette occasion pour promouvoir le principe de "l'intégration avant la séparation" tel que le prévoit la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. Le concordat prévoit que les enfants handicapés et les élèves faibles soient autant que possible scolarisés normalement.

"Un tel enfant est intégré si cela est jugé bon pour lui et si l'école de sa commune peut l'accueillir. Il n'y a pas de solution unique dans tout le pays", explique la porte-parole de la CDIP Gabriela Fuchs. Les cantons décident eux-mêmes comment ils s'organisent. Les enfants fortement handicapés iront toujours dans des écoles spécialisées, selon elle.

Longue expérience au Tessin

Un tour d'horizon des cantons montre que le Tessin intègre déjà depuis longtemps des enfants handicapés physiques dans la scolarisation normale - 60 élèves souffrant d'un handicap physique actuellement. Des équipes locales de pédagogues spécialisés se rendent dans les classes pour leur apporter une aide ciblée.

Des écoles spécialisées privées existent toutefois aussi au Tessin. Et 450 enfants - dont des enfants handicapés mentaux mais aussi des enfants qui ont des problèmes psychiques - fréquentent des classes spécialisées dont l'originalité est qu'elles se trouvent dans les mêmes bâtiments que les classes régulières.

Suisse romande en bon chemin

Les cantons romands ont beaucoup développé l'intégration des enfants handicapés ces dernières années. Alors que Genève vient de légiférer, dans le canton du Valais l'intégration de ces élèves est déjà réglée depuis 1991. Les enfants légèrement handicapés y atteignent presque les objectifs scolaires habituels en français et en mathématiques.

La situation est semblable à Fribourg, qui a légiféré sur l'intégration des handicapés il y a 15 ans déjà. Le nombre d'enfants

intégrés dans les écoles normales est passé de 11 à 195 durant les onze dernières années.

Les cantons alémaniques scolarisent aussi de plus en plus d'enfants handicapés avec des enfants normaux. Contrairement au Tessin, les autorités tentent aussi de placer les handicapés mentaux dans les classes régulières.

Modèle pionnier à Bâle

Pour ce faire Bâle-Ville a développé le modèle des "classes d'intégration" qui accueillent quatre enfants souffrant d'un handicap. Ainsi, la moitié des petits bâlois qui souffrent d'un handicap mental peuvent fréquenter l'école normale.

A Bâle-Ville, 169 enfants handicapés fréquentent actuellement les classes normales, soit un tiers des enfants handicapés. En Argovie, le chiffre se monte à 600, à Zurich 500 et à Zoug 50. Les chiffres sont toutefois difficiles à comparer.

Certains cantons sont plus avancés que d'autres et la pression pour intégrer ces enfants n'est pas partout la même. Si à Zurich écoles et enseignants peuvent être contraints à accueillir un handicapé, la direction d'école a le dernier mot à Zoug et en Argovie.

Tous les cantons sont néanmoins d'accord sur une chose: l'intégration individuelle ne réussit que si les enseignants et les écoles sont bien informés et soutenus. Sans cela, les maîtres réguliers sont vite dépassés, juge le syndicat des enseignants alémaniques.

Contact:

Discours Suisse
c/o FORUM HELVETICUM
Case postale
5600 Lenzbourg 1
Tel.: +41/62/888'01'25
Fax: +41/62/888'01'01
E-Mail: info@forum-helveticum.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005483/100578119> abgerufen werden.